

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE NON BANCAIRE (IFNB) (ou shadow banking)

L'intermédiation financière non-bancaire (IFNB), connue jusqu'en 2018 sous le nom de « shadow banking » ou « finance de l'ombre », désigne un système de collecte de fonds et d'octroi de financements impliquant des acteurs qui n'appartiennent pas au système bancaire traditionnel, bien qu'ils puissent conduire des activités similaires à celles des banques. Les travaux menés dans diverses enceintes internationales et européennes, dont le Conseil de Stabilité Financière, permettent de mieux cerner aujourd'hui les contours du secteur de l'IFNB et les enjeux afférents.

► Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que c'est un secteur difficile à appréhender. Apparue dans les années 1980 avec la libéralisation des marchés financiers, l'IFNB regroupe un ensemble très vaste et diversifié d'acteurs et d'opérations financières, allant de la collecte de fonds par un fonds monétaire (organisme de placement collectif) ou un *hedge fund*, à l'octroi d'un financement par un fonds de capital-risque, jusqu'aux opérations de *titrisation* les plus complexes.

Les acteurs de l'IFNB offrent une voie alternative ou complémentaire au *financement* bancaire traditionnel, ce qui peut favoriser, notamment, le financement de l'innovation et la croissance économique.

Parce que ce secteur représente aujourd'hui plus de la moitié des actifs financiers mondiaux.

Parce qu'alors même que certaines de leurs activités sont proches de celles du secteur bancaire, les acteurs constituant l'IFNB sont soumis à une réglementation qui diffère en nature et en intensité de la *réglementation bancaire*, ce qui entretient les interrogations sur leur rôle et sur les risques qu'ils véhiculent.

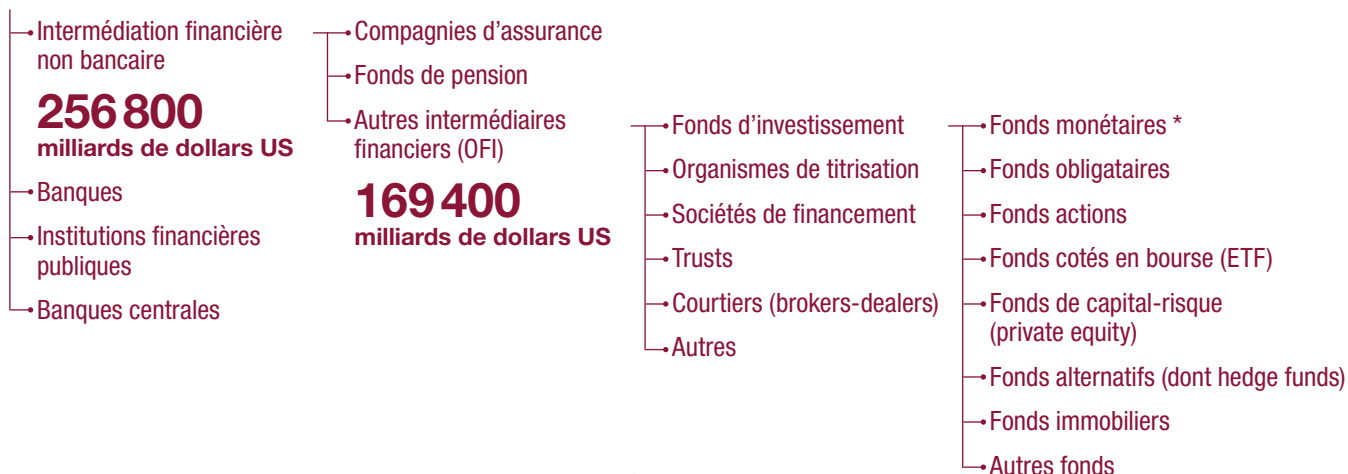
En effet, leur modèle économique repose fréquemment sur l'endettement, la transformation de liquidité et de maturité -par exemple quand un acteur se finance à court terme pour prêter à long terme- et l'effet de levier -ensemble de techniques permettant d'investir un montant supérieur au capital détenu-, autant d'éléments qui ont constitué des facteurs aggravants lors de la *crise financière de 2008*.

Les autorités de supervision sont donc vigilantes quant à la croissance de ce marché, son relatif manque de transparence (moindres exigences réglementaires, notamment en termes d'obligations déclaratives auprès des autorités ou de transparence envers le public et les investisseurs), ainsi que les liens éventuels avec certains paradis fiscaux ou certaines juridictions à hauts risques et sous surveillance dans le cadre de la *lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme*. Certains territoires, comme les *Iles Caïmans*, connaissent ainsi une surreprésentation du poids de l'intermédiation financière non bancaire dans les actifs du pays (plus de 90 % des actifs financiers du pays).

La participation croissante de ce secteur dans le financement de l'économie et ses interconnexions avec le système bancaire traditionnel plaident pour un encadrement spécifique et rigoureux afin de garantir la *stabilité financière* et d'éviter que les difficultés éventuelles de l'une des structures ne se transmettent, par effet de contagion, à l'ensemble du système financier : c'est le risque systémique.

QUELQUES CHIFFRES (2024)

Système financier : **503 700** milliards de dollars US



Source : Publication du Financial Stability Board de 2025 sur des données de 2024.

* L'approche retenue par le Financial Stability Board, présentée ici, diffère de celle retenue dans le règlement de la Banque centrale européenne sur les statistiques monétaires, qui classe les fonds monétaires comme émetteurs de monnaie.

► Comment cela fonctionne ?

Le plus souvent, les acteurs de l'IFNB, contrairement aux banques, n'ont pas de capacité de création monétaire. La majorité des entités de l'IFNB – il s'agit par exemple de fonds d'investissement – collecte des fonds auprès d'agents économiques ayant une capacité de financement (on parle le plus souvent d'épargnants ou d'investisseurs).

Ces fonds collectés sont ensuite investis et gérés : octroi de prêts à différents agents économiques ayant un besoin de financement, achat d'actions ou investissements immobiliers par exemple.

Les financements distribués et les investissements réalisés génèrent des recettes destinées à rémunérer

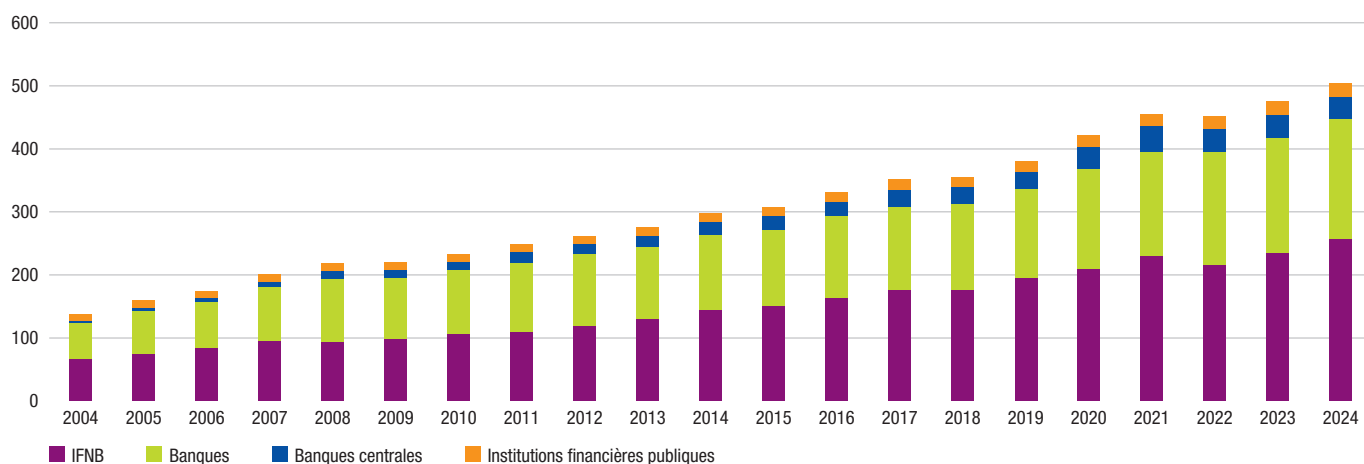
les épargnants (ou investisseurs) et l'institution financière non bancaire pour son rôle d'intermédiaire. D'autres entités de l'IFNB apportent des solutions de crédit-bail et financements locatifs, d'affacturage ou encore des assurances ou des garanties sur des produits financiers (exemples : une assurance sur prêt ; une couverture de défaillance, plus connue sous le nom anglais de *Credit Default Swaps*), d'autres encore, nommés courtiers ou négociants, ont pour principale activité l'échange de titres financiers sur les marchés.

Les acteurs de l'IFNB gèrent une partie de l'épargne existante. Cependant, les fonds collectés ne sont pas assimilables à des dépôts bancaires, ce qui les exclut du mécanisme de garantie des dépôts. De plus, sauf exception dans certains pays, les entités de l'IFNB ne bénéficient pas du refinancement des

banques centrales et n'ont donc pas un accès direct à la liquidité d'urgence en cas de tensions ou de crise.

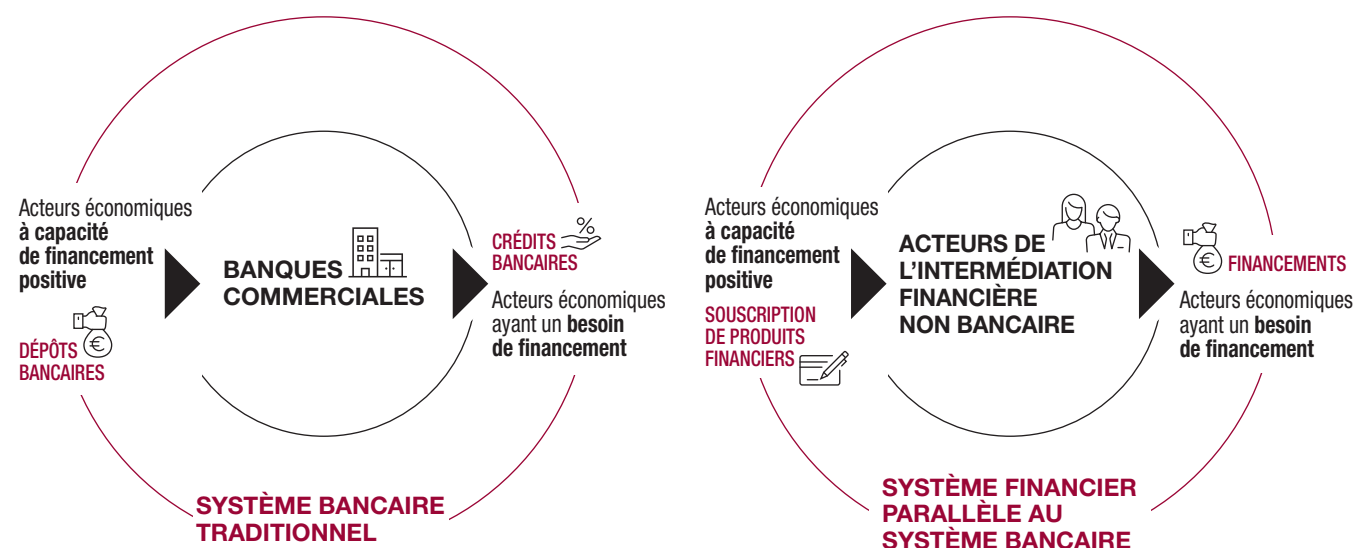
Souvent filiales de banques ou de sociétés d'assurance, les acteurs de l'IFNB peuvent aussi être des structures complètement indépendantes. Même dans ce dernier cas, ils entretiennent des relations étroites avec les banques traditionnelles : par exemple, les fonds monétaires achètent massivement des titres à court terme émis par les banques commerciales et participent de fait au financement de ces dernières. Ce sont ces liens qui les rendent interdépendants et vecteurs du risque de propagation systémique.

Actifs financiers par acteur (en milliers de milliards de dollars US)



Source : Financial Stability Board, sur la période 2004 à 2024.

Système bancaire traditionnel et système financier parallèle



POUR EN SAVOIR PLUS

À lire

- [La finance hors banques : tendances et enjeux](#), Revue de stabilité financière, Banque de France, avril 2018
- [L'intermédiation financière non bancaire](#), Banque de France

À lire

- [Le « shadow banking » en France et dans le monde](#), La finance pour tous, avril 2026

À écouter

- [Nouveaux intermédiaires financiers non bancaires : quels enjeux pour la stabilité financière ?](#), Podcast Banque de France, juin 2025



Retrouvez-nous sur le site internet de la Banque de France,
[rubrique ABC de l'économie](#)